



Initiative populaire fédérale «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 17 septembre 2019
à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Non à l'élevage intensif en Suisse
(initiative sur l'élevage intensif)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 106 526 signatures déposées, 106 125 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Meret Schneider, Brunnenstrasse 1, 8610 Uster.

15 octobre 2019

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2018 3324

**Initiative populaire fédérale
«Non à l'élevage intensif en Suisse
(initiative sur l'élevage intensif)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	25 027	121
Berne	12 458	19
Lucerne	3 752	9
Uri	81	0
Schwyz	503	0
Obwald	144	0
Nidwald	141	0
Glaris	175	0
Zoug	612	0
Fribourg	1 952	6
Soleure	1 675	0
Bâle-Ville	3 314	6
Bâle-Campagne	2 579	5
Schaffhouse	607	0
Appenzell Rhodes-Ext.	250	0
Appenzell Rhodes-Int.	21	0
Saint-Gall	2 312	13
Grisons	819	8
Argovie	3 116	26
Thurgovie	2 026	6
Tessin	632	5
Vaud	27 190	40
Valais	1 825	7
Neuchâtel	1 979	1
Genève	12 564	122
Jura	371	7
Suisse	106 125	401